



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 29 janvier 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Santé.

Selon son programme de coalition, le nouveau gouvernement envisage, en tenant compte de la croissance démographique, d'augmenter le nombre de pharmacies et de rendre les réglementations sur l'implantation d'une pharmacie moins restrictives. En outre, le gouvernement entend redéfinir le rôle de la pharmacie dans le sens d'un renforcement du conseil pharmaceutique envers le patient.

- J'aimerais savoir de Madame la Ministre quels sont les critères objectifs autres que la croissance démographique qui seront à la base de l'augmentation du nombre des pharmacies ?
- Quel sera, le cas échéant, le nombre de nouvelles concessions autorisées et quel sera leur statut ?
- Le Gouvernement entend-il autoriser la vente de médicaments non sujets à prescription dans les supermarchés ou parapharmacies ?
- Quelle est l'attitude du gouvernement par rapport à la vente de médicaments en ligne ?
- Quelles modifications le gouvernement envisage-t-il concernant les attributions et obligations de la profession de pharmacien ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député